

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2016

Sur convocation en date du 19 août 2016, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie le jeudi 25 août 2016 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs PAFFRATH Eric, CHRÉTIEN Luc, RIGUET Alain

Absents excusés : Mrs DOMANGE Franck et PANIER Olivier

Secrétaire de séance : Madame MARTIN Nadine

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ La micro-crèche d'Illiers Combray a ouvert ses portes. Elle peut accueillir 11 enfants
- ◆ Les travaux de la piscine se poursuivent, nous sommes toujours dans les temps, si pas de surprise, ouverture à Noël.
- ◆ Les travaux pour les nids de poules commencent la 1^{ère} semaine de septembre
- ◆ Le broyage des vallées se termine
- ◆ Le circuit des transports scolaires s'est avéré plus compliqué cette année à cause du remembrement et de la suppression de certaines routes. Lorsque le problème a été évoqué auprès du Conseil Départemental, la réponse a été : le transport n'est pas obligatoire
- ◆ La Communauté de communes a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour lancer la consultation pour faire les 1ers travaux pour amener les réseaux sur la Zone de Grande Capacité d'Illiers. Les travaux devraient débuter en fin d'année.
- ◆ La communauté de communes a eu un contact pour l'implantation d'une entreprise sur la zone de Courville
- ◆ Les établissements soufflet sur Courville (stockage de grains en extérieur) est en train d'obtenir une autorisation à la construction de ses stockages qui avaient été construits de façon illicite.
- ◆ Les accueils de loisirs de l'été se sont bien déroulés à l'exception de l'exclusion de 2 adolescents
- ◆ La signature du bail avec les infirmières a enfin eu lieu
- ◆ La Communauté de Communes réfléchit pour la fin de l'année 2017 à la prise de compétence de la distribution de l'eau et de l'assainissement collectif

Corine demande si l'aménagement foncier de Chuisnes a commencé

Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont commencé depuis 2 semaines. Le maire de Chuisnes aimerait déplacer les limites de la commune sur le hameau de faucilly. Actuellement la limite entre les deux communes se trouve au milieu du chemin de Faucilly, il propose de la déplacer de manière à ce que le chemin appartienne intégralement à la commune de Le Thieulin. Les conseillers sont d'accords à condition que cette opération n'ait aucun coût

Il y a un problème d'évacuation des eaux au hameau de la Baudrière. Les eaux de surface de la ferme ne peuvent plus être collectées, il serait peut-être souhaitable d'installer un collecteur

II. COMPETENCE ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°16-139 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence facultative « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique... ainsi que des services, installations et unités de production associés ».

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ajoutant la compétence facultative : « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique... ainsi que des services, installations et unités de production associés ».

III. COMPETENCE TERRAINS LOGEMENT PERSONNES AGEES

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°16-138 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées », qui existait initialement dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, et qu'elle n'envisage pas d'exercer.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche visant à enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées »
- Précise que la compétence n'a jamais été mise en œuvre et qu'en conséquence les conditions financières et patrimoniales sont néant.
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe

IV. INSTALLATION BORNE ELECTRIQUE

A l'issue de la présentation du schéma départemental des infrastructures de recharge des véhicules électriques proposés par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE), et après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir dans sa délibération du 9 décembre 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur Le Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.
- S'engage, s'agissant des implantations de bornes relevant du schéma de déploiement élaboré par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir et validé par l'Etat dans le cadre du programme des « Investissements d'Avenir », à accorder pendant deux années à compter de la pose des infrastructures

de recharge la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

L'emplacement identifié se trouve sur le parking de la mairie

V. MISSION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VILLEMAIGRE – CONVENTION TRAVAUX

Monsieur Le Maire explique que suite à l'enfouissement des réseaux et à la pose de candélabre au lieu-dit Villemaigre, il a été décidé d'aménager des trottoirs et des bordures caniveaux sur le bord de la RD 143. Dans le cadre du règlement de voirie départemental et compte tenu du classement de cette route en C3, il est nécessaire de signer une convention entre la commune et le département afin que ce dernier réalise à sa charge intégralement le revêtement de cette voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ce projet et mandate Monsieur Le Maire afin de signer la convention et tous documents relatifs à cet objet.

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux à Villemaigre. En effet, la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour cadrer l'organisation des travaux de la chaussée entre la commune et le Département nécessitent une expertise technique pour la coordination.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le principe. Monsieur le Maire demandera des devis

VI. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune cotise au Fonds de Solidarité Logement. L'adhésion est annuelle. La cotisation annuelle est de 3.00 € par logement social présent sur la commune soit un total de 21.00 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte l'adhésion au FSL.

VII. PREPARATION DE LA SAINT-FIACRE

Monsieur Le Maire indique qu'il faut faire un point sur la Saint-Fiacre.

L'ensemble du Conseil municipal décide d'organiser les fêtes comme les autres années à savoir repas (organisée par le comité de fêtes), retraite aux flambeaux avec la présence de l'harmonie, feu d'artifice et bal le samedi 27.

Pour le dimanche 28, jeux organisés l'après-midi par les associations et animation.

L'association les Sauterelles Thieulinoises organiseront une brocante le même jour afin de voir si cela va attirer plus de public. Le montage des barnums aura lieu le samedi 27 de 10h à 12h.

Tour de table :

Le Président informe qu'une nouvelle fuite d'eau a été repérée à la Maison Notre Dame du Thieulin.

Alain RIGUET explique qu'il y a une recrudescence de camions passant par le bourg du Thieulin depuis que le Conseil Départemental a mis en place un sens unique. Les camions passent par le Bourg pour rejoindre les autres axes au lieu de repartir par Faucilly.

Carole BARTHET indique que le portail de l'école maternelle est très sale.

Corine MARCHAL remercie les personnes qui sont venues aider à la mise en place des tables pour le repas du 13 juillet, car cette fête est communale, et très peu de conseillers étaient présents.

Le Maire
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme MARTIN Nadine

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

Mme BARTHET Carole

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain